

CRITERE DE VALIDATION DES PROJETS

CRITERE DE VALIDATION DES PROJETS

CRITERES

1. ZONE GEOGRAPHIQUE PRIORITAIRE

2. PRIORITE STRATEGIQUE DU SECTEUR

3. INTEGRATION

4. PRIORITÉ DE VULNÉRABILITÉ

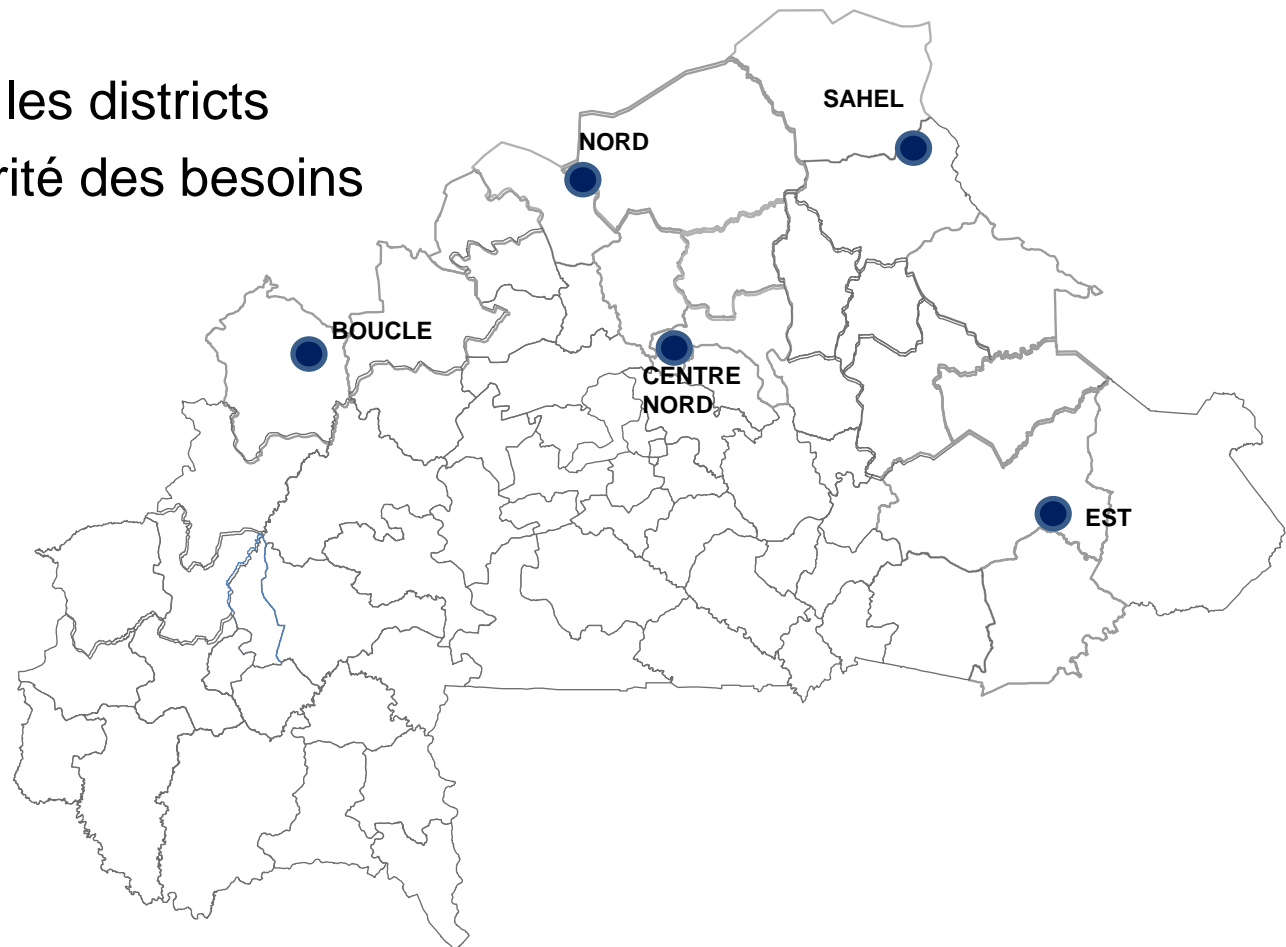
5. GENRE ET SEGREGATION PAR AGE (GAM)

6. PARTENAIRES OPÉRATIONNEL ET ACTIF DU GROUPE HUMANITAIRE SECTORIEL SANTÉ

7. APPUIS AU CORUS SUR LE MONITORING ET ÉVALUATION DES INTERVENTIONS SANTÉ

1. ZONE GEOGRAPHIQUE PRIORITAIRE

- En se référant sur le HNO et HRP
- 5 ZONES
- Regardant en plus les districts
- Guider par la sévérité des besoins



2. PRIORITE STRATEGIQUE DU SECTEUR

OBJECTIF

Objectif Stratégique 1 : Objectif stratégique 1 (axé sur la réponse adaptée et à temps – bien-être physique et mental) : En 2020, 900,000 personnes bénéficient de l'assistance d'urgence intégrée nécessaire pour adresser les problèmes critiques liés à leur bien-être physique et mental.

Objectif spécifique 1.2 : 900,000 personnes dans le besoin lié aux problèmes critiques (déplacées internes, retournées, autres populations non-déplacées) ont un accès sécurisé et équitable aux soins et aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement, nécessaire pour garantir leur survie physique.

Objectif spécifique 1.2 :

900,000 personnes dans le besoin lié aux problèmes critiques (déplacées internes, retournées, autres populations non-déplacées) ont un accès sécurisé et équitable aux soins et aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement, nécessaire pour garantir leur survie physique.

Objectif sectoriel	Indicateur
<p>Objectif sectoriel 1.2.1 Assurer la prévention, la détection et la réponse aux maladies à potentielle épidémique.</p>	<p>proportion d'épidémies rapportées aux quelles le secteur de la santé a répondu efficacement</p>
<p>Objectif sectoriel 1.2.2 Déployer une réponse rapide d'offre des soins de santé pour tout choc entrainant le déplacement massif des populations</p>	<p>Nombre des personnes couvertes par les services de soins de santé de qualifié au travers le mécanisme de réponse aux mouvements de population dans les zones prioritaires.</p>

Objectif stratégique 2 (axé sur la réponse adaptée et à temps – niveau de vie) :

En 2020, 1,8 million de personnes dans le besoin humanitaire affectées par la crise, améliorent leurs conditions de vie à travers une assistance adaptée à leurs besoins, fournie à temps et dans un environnement de protection.

Objectif spécifique 2.1 :

personnes déplacées internes sur les sites ou lieux de regroupement et les celles non déplacées ont un accès protégé, amélioré, équitable et continu à des services sociaux de base

Objectif sectoriel

Objectif sectoriel 2.1.1.

Améliorer l'offre des soins de santé d'urgence curatifs, préventifs et promotionnels intégrée pour la population affectée par la crise humanitaire incluant le transfert monétaires

Indicateur

Nombres des personnes ayant bénéficiées les soins de santé en consultation

Objectif Stratégique 3 : Objectif stratégique 3 (axé sur la protection des personnes vulnérables) : En 2020, la protection et le respect des droits humains de 900,000 personnes affectées par la crise sont assurés.

Objectif spécifique 4.2

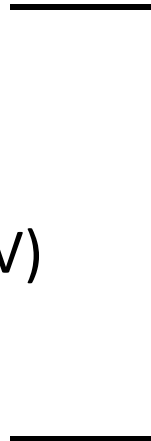
238,198 personnes des groupes les plus vulnérables et à risque (Comme les survivants/survivantes VBG/SEA ou les personnes en situation de handicap, les minorités, les enfants séparés et non accompagnés et ou victimes des graves violations des droits des enfants) bénéficient d'une prise en charge holistique de protection (médicale, psychosociale, juridique)

Objectif sectoriel	Indicateur
<p>Objectif sectoriel 4.2.1.</p> <p>Mettre en place un système des prise en charge multidisciplinaire des personnes vulnérables et ceux avec besoins spécifiques</p>	<p>Proportion des personnes identifiées comme groupe vulnérable ayant bénéficiées de la prise en charge médicale</p>

3. INTEGRATION

Avec les autres secteurs:

- WASH
- NUTRITION
- PROTECTION(SGBV)
- Santé mentale



- Tout projet de santé doit avoir au moins 80% des activités santé
- Un projet avec moins de 80% de coût des activités fera objet de partage de coût et discussion avec le secteur en question.

4. PRIORITÉ DE VULNÉRABILITÉ

Caractéristiques de vulnérabilité des personnes

- Niveau d'accès aux services sociaux et de bases
- Sexe & Age (<5 / >60)
- Sans revenu / moyen de subsistance
- Statut (déplacé, réfugié, hôtes)
- Besoin spécifique (allaitante, handicap, maladies)
- Famille avec seulement un chef de ménage
- Niveau d'exposition à la violence inclus GBV, recrutement forcés, association aux groupes armés

Les groupes les plus vulnérables

- Déplacées (interne + réfugiés)
- Communautés hôtes
- Communautés dans les zones inaccessibles

Sous-groupes les plus vulnérables

- Enfants moins <5 ans
- Enfants non-vaccinés
- Enfants malnutris
- Femmes enceintes et allaitantes
- Personnes en risque ou victime de VBG
- Personnes âgées sans appui
- Personnes avec handicap sans appui
- Personnes sans abris
- Ménages très pauvres
- Personnes avec maladies chroniques

5. GENRE ET SEGREGATION PAR AGE (GAM)

- **Sélectionnez tous le genre que le projet vise à cibler**

directement

- Femmes
- Les filles
- Garçons
- Hommes

- **Ségrégation par âge:**

selon le model utilisé par
le ministère de la santé

- **Analyse de genre:** Recueillir et analyser les besoins, les rôles et dynamique des femmes, des filles, garçons et hommes dans différents les groupes d'âge sont Compris
- **Activités sur mesure:** Femmes, filles, garçons et hommes de différents âges les groupes ont le droit Ressources
- **Influence sur le projet:** Femmes, filles, garçons et hommes en âge approprié influence des groupes décisions tout au long de la projet
- **Bénéfice:** Femmes, filles, garçons et hommes de différents âges reçoivent différents avantages de notre projet en terme de satisfaction

6. PARTENAIRES OPÉRATIONNELS ET ACTIFS DU GROUPE HUMANITAIRE SECTORIEL SANTÉ

- Selon la liste de présence aux réunions du groupe humanitaire sectoriel santé
- Un critère basé sur la fréquence de présence des partenaires
- Prenant de Janvier en ce jour
- La présence des certains partenaires nouvellement installé sera considéré

7. APPUIS AU CORUS / DRS ET DISTRICTS AU PROCESSUS DE MONITORING ET ÉVALUATION DES INTERVENTIONS SANTÉ

- Collaboration avec le **CORUS / DRS ET DISTRICTS** dans l'accompagnement des intervention dans les zones affectées
- Engagement dans le monitoring et évaluation des activités